

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°26-2022

Date de convocation :
23/05/2022

Date d'affichage :
17/06/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

**Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0**

Objet : Choix d'un site
internet

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie,
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à M. SINOQUET) ; M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) ; M. BOULET Bernard (donne pouvoir à M. CLÉRÉ) et Mme KIENZEL Delphine (donne pouvoir à Mme MEULIN)

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

CHOIX D'UN SITE INTERNET

VU la délibération n°25-2022 Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants.

VU le devis du prestataire « Intramuros »

VU le devis du prestataire « Somme Numérique »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des deux prestataires « Intramuros » et « Somme Numérique ».

Après présentation des coûts, Monsieur le Maire propose de sélectionner le prestataire « Somme Numérique ».

Après délibération, le Conseil Municipal

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document pouvant se rapporter à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Le Maire

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

